

INFORMATION SUR LE R22

Ce gaz, appelé **chlorodifluorométhane**, CHClF_2 ou R22 selon la liste des gaz fluorés et frigorigènes, est un hydrochlorofluorocarbène (HCFC). Il est aussi connu sous les appellations HCFC-22, ou fréon 22, et est utilisé généralement dans des applications de climatisation. Le chlorodifluorométhane a été employé la première fois comme alternative au R11 et R12. Son potentiel d'épuisement de l'ozone est de 0,05, et figure parmi les plus bas pour les haloalkanes contenant du chlore. Toutefois, ce gaz pose un problème vis à vis du réchauffement climatique, puisqu'il a un potentiel de réchauffement global (ou PRG) 1700 fois supérieur à celui du CO_2 (tandis que le R23, sous-produit du R22, a un PRG de 11 700 fois).

Le R22 est réglementé par le protocole de Montréal, qui prévoit l'arrêt de toute consommation de HCFC dans les pays développés en 2020, et dans les pays en développement en 2040. Il est envisagé d'accélérer ces échéances, étant donné le très fort développement des HCFC, et leur très haute contribution au réchauffement climatique. En l'absence de nouvelle mesure contraignante, il est ainsi prévu que, d'ici 2015, les émissions de HCFC et de HFC représentent le double des gains engendrés en 2012 par l'application du protocole de Kyoto.

Le R22 est d'ores et déjà interdit au sein de l'Union européenne en ce qui concerne son utilisation dans les appareils neufs, **depuis le 1^{er} janvier 2004**.

Il est encore toléré, en maintenance, sur les appareils anciens jusqu'au 31 décembre 2009.

En conséquence, si une panne survient à partir du 1^{er} janvier 2010, nous ne serions plus en mesure d'effectuer la moindre réparation dessus. D'autant plus que les fabricants refuseront de nous livrer la moindre pièce en dépannage.

Il faudra envisager le remplacement pur et simple du climatiseur concerné par un autre, fonctionnant avec un réfrigérant plus respectueux de l'environnement tels que le R410a (un mélange azéotrope de difluorométhane et de pentafluoroéthane).

7 bonnes raisons de remplacer votre climatiseur :

- Passage à la technologie Inverter
- Confort accru
- Meilleur coefficient de performance
- Gains énergétiques
- Jouissance des dernières innovations
- Garantie par le fabricant

Et surtout...

- Une meilleure protection de notre environnement !